



L'édito

Classes dangereuses

La vidéo de l'arrestation à Mantes-la-Jolie de 150 jeunes, dont l'humiliation a été exhibée et diffusée de façon virale, a eu au moins ce mérite d'agir comme un révélateur extrêmement puissant des intentions qui animent le pouvoir en place, et des finalités qu'il assigne à la fonction publique, au service public d'Éducation et même à nos métiers.

Qu'a soutenu le Ministère de l'Intérieur ?

La conception du « fonctionnaire-sujet » (dénomination d'Anicet Le Pors), incarné par des policiers qui exécutent la tâche révoltante que commande une hiérarchie qui protège les intérêts particuliers d'un gouvernement enfermé dans une réponse sécuritaire à l'urgence sociale. C'est cette conception qui guide le rapport CAP 2022, dont l'aboutissement serait le remplacement du « fonctionnaire-citoyen », indépendant et imprégné du respect des droits de l'Homme, par la figure du contractuel, docile à souhait.

Qu'a soutenu le Ministre de l'Éducation Nationale ?

Qu'il y avait un « contexte », celui d'une « violence exceptionnelle » de la part de « jeunes », ces adolescents agenouillés, les mains sur la tête, auxquels il déniait froidement la qualité de lycéen.ne.s. Et pour cause, J.-M. Blanquer refuse de reconnaître que ces élèves ont compris ce que le Snes-FSU dénonce depuis plus d'un an : l'asphyxie budgétaire et les réformes structurelles qui conduisent à nous demander de sélectionner les uns, pour exclure les autres de l'accès aux études supérieures (réformes du lycée, du bac, parcoursup). Voilà les classes dangereuses, celles qu'il faudrait discipliner.

La prise de conscience, par une grande partie de nos élèves, de l'importance de ces enjeux, marque au moins, pour la profession, la sortie de l'isolement dans les luttes à venir. Un espoir. ■

Jean-François Carémel

Actions ! Toujours mobilisé.e.s...

La force du Snes-FSU est d'être le syndicat majoritaire, à l'écoute des personnels de l'EN, sans a priori sur les formes d'action, de la pétition à la grève.

Appeler à la grève est une responsabilité plus grande pour un syndicat majoritaire car il sait que le nombre de grévistes sera instrumentalisé par le pouvoir.

Depuis un an, le Snes-FSU se mobilise pour la Fonction publique et contre les réformes du bac, des lycées et de l'entrée à l'université et a appelé à la grève sur cette plate-forme à plusieurs reprises, avec succès le 12 novembre.

Dans les lycées, la période met en évidence le tri social qu'opéreront ces réformes et les suppressions de postes à venir. Les lycéens se mobilisent selon des modalités diverses, et notamment par des blocages d'établissement plus ou moins sévères pour les élèves comme pour les personnels. Le Snes-FSU est aux côtés de ces derniers face à cette situation. Le blocage est la modalité d'action nationale retenue par les lycéens depuis de nombreuses années maintenant. Nous pourrions en discuter longtemps sans pouvoir rien y faire. Mais toutes les tensions doivent être évitées : les élèves comme les personnels ne doivent pas être poussés à s'exposer en franchissant les blocages. Le dialogue avec les lycéens et entre les lycéens doit être préservé, en veillant à l'application de leurs droits, notamment de ré-union. Face à la stratégie du gouvernement qui

joue le pourrissement, le Snes-FSU appelle à rester unis dans les salles des profs en insistant sur ce qui nous rassemble, à savoir nos revendications communes que nous pouvons rappeler par des déclarations en CA, des tracts distribués etc.

Dans ce contexte, la CAA du Snes de Lille (comme d'autres académies) a appelé à la grève le vendredi 14 décembre afin de permettre aux collègues de se rendre à la manifestation l'après-midi : nous avons des revendications communes avec les lycéens mais aussi certains gilets jaunes ; les annonces du Président Macron, sans rétablissement de l'ISF, vont se traduire par des attaques contre la Fonction et les services publics. L'annonce d'un nouveau gel du point d'indice n'a pas tardé... Au niveau national, le 14 a été comme un point d'orgue, loin d'une journée de grève traditionnelle, mais a permis des actions en continu en fédérant les établissements mobilisés (avant le 14 pour beaucoup) tout en permettant à des collègues isolés de rejoindre les autres.

Le 19 décembre, jour de l'attribution des dotations aux académies et jour du CSE où ont été examinés les programmes, un rassemblement au rectorat a eu lieu pour contester toutes ces mesures de régression et fédérer tous les collègues mobilisés.

Et la FSU n'entend pas en rester là : elle pousse l'intersyndicale pour que la lutte reprenne dès janvier, sous la forme d'une grève, sur une plate-forme Fonction et services publics. ■

Odile Deverne



Réforme du lycée

Le casse-tête des familles

A l'heure où nous écrivons ce texte, les élèves contestent dans la rue parcoursup, la réforme du lycée et celle du bac. Le gouvernement a décidé de rester droit dans ses bottes au mépris des élèves, des familles et des personnels qui rejettent massivement cette réforme.

Même si la réforme est contestée, la préparation de la rentrée prochaine entre dans sa phase concrète.

Dès le 6 novembre, le rectorat a annoncé la carte des spécialités pour la rentrée prochaine. Dans un premier temps, il voulait limiter certaines d'entre elles à une par bassin. Le Snes-FSU est intervenu pour dénoncer les choix qui ne prenaient pas en compte l'existant. Ainsi, certains établissements voyaient disparaître leur spécificité littéraire : les spécialités « Langues et littératures étrangères », « Arts plastiques » ou « Littérature et LCA » n'étaient pas retenues. Dans le bassin de Douai, aucun lycée public ne proposait d'ailleurs cette dernière spécialité. Mais devant la mobilisation des personnels, des lycées ont obtenu l'élargissement de leur carte des spécialités, en adéquation avec leurs séries actuelles.

Choix des spécialités

La deuxième phase va commencer : chaque élève va devoir choisir, pour la rentrée prochaine, une tripléte composée des spécialités du lycée. Il pourra en théorie suivre une autre spécialité ailleurs mais les conditions seront réunies pour qu'en pratique il ne le puisse pas.

Le Snes-FSU défend l'idée de créer des triplétes assez proches des filières S, ES et L. Si n'importe quelle combinaison est permise, les conditions de travail des élèves et des enseignants se dégraderont avec des emplois du temps compliqués, source de fatigue supplémentaire et de souffrance au travail.

Mais au-delà de cet aspect, les élèves vont devoir faire des choix sans connaître les attendus des formations dans le supérieur. Pour certains élèves fragiles ou non initiés, la tentation va être forte de se débarrasser de disciplines qui les pénaliseront pour l'obtention du baccalauréat, mais qui leur seraient pourtant nécessaires pour le post-bac. Des choix « originaux », a priori séduisants, pourraient aussi s'avérer être une voie sans issue.

Pour ne rien arranger, l'abandon d'une spécialité en terminale va créer un nouveau goulot d'étranglement qui limitera encore les poursuites d'études. On comprend dès lors l'empressement du gouvernement à mettre en place la sélection avec Parcoursup.

Trop de spécialités les tuent !

A priori, conserver les spécificités de chaque lycée et maintenir voire, élargir l'offre de formation paraît une bonne idée en termes d'offres pour les élèves. Cependant, cette diversité est un leurre : nous ne connaissons pas encore les dotations des lycées mais, en cette période de pénurie de postes dans le second degré, les moyens alloués ne suffiront pas à ouvrir des spécialités avec un effectif faible et à proposer des conditions de travail acceptables dans tous les enseignements. Chaque établissement se retrouvera face au dilemme de choisir entre l'ouverture d'une option, d'une spécialité (attention, ce n'est pas la même « source d'heures ») ou les dédoublements dans un autre enseignement. La pression sera forte pour abandonner certains enseignements. Les personnels et leurs élus doivent exiger la transparence sur les critères retenus. Par le manque de moyens et la mise en concurrence des disciplines, il est à craindre que l'offre de formation se réduise finalement à une peau de chagrin dans un avenir proche, et certaines spécialités seront uniquement réservées à la classe de 1^{ère} quand d'autres seront incontournables en classes de 1^{ère} et terminale. La mise en œuvre de la réforme du lycée va montrer toute sa nocivité et le Snes-FSU se bat, aux côtés des personnels, pour qu'elle soit abrogée. Le Snes-FSU dénonce ce lycée du tri social et sa vision étriquée de l'enseignement et continuera de mobiliser pour obtenir le retrait de parcoursup et des réformes Blanquer du bac et des lycées. ■

Thierry Quéty

Le tweet du mois



Guillaume Meurice
@GMeurice

Je me souviens plus... C'est la fessée qui est interdite ou les tirs de flash-ball dans la gueule ? 😊

07/12/2018 19:13

3 487 Retweets 7 975 J'aime



Nouvelle circulaire Professeur Principal

Nous ne sommes pas des « petits chefs » !

Avec la circulaire n° 2018-108 du 10-10-2018 (BO du 11 octobre 2018), le ministère publie un texte qui, certes, prend acte du rejet quasi unanime du projet présenté en juin 2018, mais continue de s'inscrire dans une logique managériale qui tend à marginaliser les PsyEN, et pose le professeur principal en « petit chef ». Quant à l'indemnité de PP, elle n'est pas revalorisée, alors que le Snes-FSU exige son doublement.

Un ministère qui recule sur certains points...

Certains points de la circulaire peuvent être un point d'appui pour refuser de nouvelles missions.

Désignation

La circulaire publiée rétablit le nécessaire accord des collègues pour les désigner en tant que PP : « les professeurs principaux sont désignés par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article R. 421-10 du Code de l'éducation, avec l'accord des intéressés. »

Heures de vie de classe : si je veux !

Alors que le projet de circulaire prévoyait clairement d'imposer au PP l'animation des HVC, et donc la prise en charge obligatoire des élèves 10h par an, le texte publié se contente de rappeler que « [le PP] peut être conduit à organiser et animer les heures consacrées à la vie de la classe ». En clair, si les grilles horaires obligent toujours à prévoir dans l'emploi du temps des élèves un créneau pour 10 HVC annuelles, c'est le PP qui détermine l'opportunité de les organiser ou pas (« peut être conduit »), et le cas échéant, éventuellement de les animer lui-même en prenant en charge la classe. Cette formulation ne permet pas de donner un caractère systématique à l'organisation ET à l'animation des HVC : elles doivent donc continuer à être rémunérées en HSE quand le/la PP les anime.

Évaluation des élèves ? liberté pédagogique !

Il n'est plus question de demander au PP de faire des réunions visant à peser sur les pratiques d'évaluation des professeurs de

la classe : il est bien rappelé que l'évaluation des élèves est « menée et réalisée par les enseignants » ; et il n'est plus question, comme dans le projet, « d'harmoniser les modalités d'évaluation et d'orientation. », ce qui n'aurait pas été conforme au décret statutaire du 20/08/2014.

...mais encourage les pressions managériales sur d'autres

Créer une hiérarchie intermédiaire : une obsession

Sorte d'intermédiaire entre le chef d'établissement et les équipes, coordonnant le suivi des élèves pendant et hors temps scolaire (« devoirs faits »), le PP pourrait se substituer aux PsyEN en matière d'orientation où il aurait une « responsabilité spécifique », et assurer des missions allant bien au-delà du référentiel enseignant.

Pour le ministère, « il est nécessaire que le principal ou le proviseur [...] réunisse [les PP] à intervalles réguliers ». Une façon de poser le chef d'établissement en super manager, y compris pédagogique, et de tenter de faire des PP des relais dociles de la « politique de l'établissement ». Ces réunions ne sont en rien statutaires, mais les pressions seront fortes. Les PP (« Au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement ») qui participent au conseil pédagogique sont considérés comme des relais de la direction, face aux autres professeurs proposés par leur pairs dans les 15 premiers jours de l'année scolaire.

Multiplier les réunions et accroître la charge de travail : une idée fixe

Informers les familles, accompagner, guider, orienter, participer à des actions/projet/parcours, « contribuer à la mise en œuvre, intervenir, organiser, proposer, faire le lien, ... avec tous les acteurs intervenant au sein d'un EPLE », rien que ça ! Si le Snes-FSU a obtenu que les formulations retenues excluent toute obligation, le PP « peut » s'impliquer dans tellement de tâches que les injonctions risquent de se multiplier.

En 3°, le texte incite les chefs d'établissement à planifier des « entretiens personnalisés d'orientation en associant en tant que de besoin les psychologues de l'Éducation nationale et les autres membres de l'équipe éducative. » conduits par les PP.

Le Snes-FSU rappelle que les classiques réunions parents-professeurs peuvent être (et sont déjà) l'occasion de dialogues sur l'orientation avec les élèves et leurs représentants légaux. ■

Le saviez-vous ?

L'heure mensuelle d'information syndicale (HMIS) Comment ça marche ?

- **Qui peut déposer une HMIS ?**
→ « Les organisations syndicales représentatives [i.e. disposant d'un siège au CT] »
- **Qui participe ?**
→ « Chacun des membres du personnel [titulaire, stagiaire ou contractuel] a le droit de participer à l'une des ces réunions, dans la limite d'une heure par mois ».

• Comment procéder ?

→ Le SI ou tout syndiqué informe par écrit le chef d'établissement au moins une semaine à l'avance de la tenue de la réunion. Ce n'est pas une demande d'autorisation et l'ordre du jour n'a pas à être communiqué à l'administration.

• Le chef d'établissement peut-il s'y opposer ?

→ Le chef d'établissement ne peut s'opposer à cette HMIS. La seule restriction est que ces réunions ne doivent pas porter « atteinte au bon fonctionnement du service ». Ainsi, placer l'HMIS en début, en fin de journée ou sur la pause méridienne correspond bien au respect des nécessités de service.

• Comment prévenir les collègues ?

→ Une affiche placardée sur le panneau syndical doit préciser l'heure, le lieu et si possible l'ordre du jour de l'HMIS. Un document peut aussi être mis dans les casiers.

• Les participants à l'HMIS doivent-ils prévenir individuellement l'administration ?

→ Si la participation à l'heure syndicale est de droit, nous recommandons à chaque professeur désireux d'y participer sur son temps de service, de prévenir ses élèves de son absence (via le carnet de correspondance). Si la pratique n'est pas installée dans l'établissement, et que le chef d'établissement en fait la demande expresse, il peut être nécessaire de l'informer au préalable individuellement, ce qui peut se faire simplement via un message électronique. Dans tous les cas, aucune liste des participants n'est à fournir.

• Une personne extérieure à l'établissement peut-elle assister à cette HMIS ?

→ Tout représentant syndical extérieur à l'établissement, mandaté, a libre accès à ces réunions. Le chef d'établissement doit en être informé avant le début de la réunion.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème avec le chef d'établissement ou si vous souhaitez qu'un militant du secrétariat académique anime une HMIS. ■

Éducation nationale, 2018 - 2022

Le SNES et la FSU toujours en tête. Et de loin !

Les résultats des élections au Comité Technique Ministériel confortent la FSU dans sa place de première fédération syndicale : avec 34,91% de suffrages exprimés, la FSU conserve ses 6 sièges, suivie par l'UNSA et le SGEN.

A l'échelle académique, la FSU conserve ses 4 sièges au Comité Technique Académique, malgré un léger recul du nombre de voix exprimées.

Voter, un parcours du combattant semé d'embûches...

Les élections professionnelles 2018 ont été émaillées de nombreux incidents techniques qui ont compliqué l'accès aux urnes des personnels de l'éducation rendu déjà difficile par le vote électronique. Tous les dysfonctionnements constatés ont été remontés, dénoncés et ont fait l'objet de déclarations à l'administration. L'amateurisme du prestataire et les difficultés techniques rencontrées confortent nos revendications sur le retour à un vote « papier ». Le Ministère ne doit plus gaspiller l'argent public pour faire appel à une officine privée et doit prendre la mesure de l'enjeu de ces élections et donc ses responsabilités, en ayant complètement la main quant à son organisation technique et matérielle.

Une participation aux élections en hausse : les personnels attachés au paritarisme.

Dans un contexte social particulièrement mouvementé, les résultats des élections professionnelles sont un vote de confiance envers les syndicats et le paritarisme. Malgré les dysfonctionnements évoqués plus haut et la perte d'une journée de vote, la participation aux élections professionnelles est en hausse de 0,91 points à l'échelle nationale. Alors que le gouvernement attaque le paritarisme dans le cadre du plan « action publique 2022 », les personnels, par leur participation massive au vote, ont montré leur soutien aux syndicats et leur attachement au paritarisme.

Le SNES et la FSU continueront à dénoncer toute volonté ministérielle de réduire le périmètre d'intervention des élus aux CAP et aux CT.

Le SNES toujours majoritaire, demeure le syndicat de référence des personnels du second degré.

Dans le secteur de responsabilité du SNES-FSU et là où il présentait des listes avec les autres syndicats de la FSU (certifiés, agrégés, CPE, PSY EN, PEGC, personnels de surveillance et d'accompagnement, contractuels d'enseignement), la participation est globalement stable par rapport à 2014. La section académique du SNES-FSU remercie tout

particulièrement ses adhérents qui se sont bien mobilisés puisque plus de 76 % d'entre eux ont voté, avec des pics à 94 % et 85 % chez les agrégés et les certifiés.

Malgré une importante dispersion des voix sur toutes les listes présentes, le SNES-FSU maintient sa représentativité dans les instances académiques avec, néanmoins, la déception de perdre un siège chez les certifiés.

La perte de deux sièges à la CAPA des CPE est surtout liée aux modifications de la composition de l'instance, pour laquelle le nombre de sièges à pourvoir est passé de 8 à 5 sièges. Le nombre de voix reste stable, et conforte l'action et les mandats du SNES-FSU auprès de nos adhérents et de nos sympathisants. Le SNES-FSU continuera à défendre les collègues, le métier et à porter la voix de la catégorie.

Le SNES-FSU garde ou augmente son nombre de sièges dans les autres instances.

Le SNES-FSU, toujours majoritaire, reste le syndicat de référence pour les personnels du second degré. Ses élus et ses militants vont continuer d'œuvrer au quotidien pour la défense des personnels et de nos métiers dans les établissements et face à un gouvernement dont la priorité n'est pas, loin s'en faut, le service public d'Éducation Nationale.

La section académique du SNES-FSU tient à remercier les électeurs pour leurs votes, ainsi que ses militants et ses élus pour la qualité et la sincérité de leur engagement, et pour leur travail au service de la profession. ■

Participation

taux de participation (en % des inscrits)	2014	2018
CAPA agrégés	49	50,6
CAPA certifiés	41,5	41,2
CAPA cpe	56,4	60,4
CAPA psyEN	58,8 (2017)	68,6
CAPA pegc	42,6	45,8
CCP enseignants non-tit.	25,5	25,2
CCP aed, aesh	9,5	5,6
CTA	38,6	37,3

Résultats

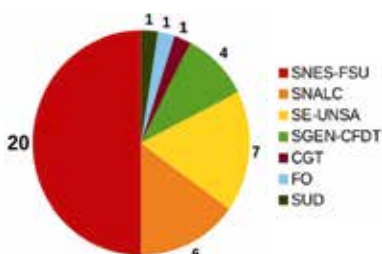
	2018			Différence 2018/2014 (2017 pour psyEN)	
	sièges à pourvoir	suffrages SNES-FSU, en % des exprimés	sièges SNES-FSU	suffrages SNES-FSU (voix)	sièges SNES-FSU
CAPA agrégés	10	44,9	6	+4	0
CAPA certifiés	19	42,6	9	-119	-1
CAPA cpe	5*	31,3	2	-12	-2
CAPA psyEN	4	43,9	2	+47	0
CAPA pegc	2**	57,5	1	-15	-1
CCP enseignants non-tit.***	5	23,2	2	+25	+1
CCP aed, aesh***	6	33,7	3	-27	+1
CTA***	10	27,5	4	-494	0

*8 en 2014

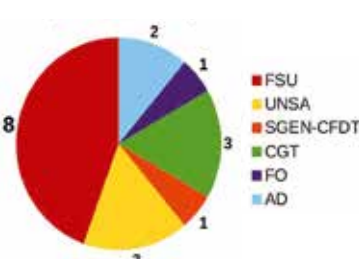
**3 en 2014

*** liste FSU

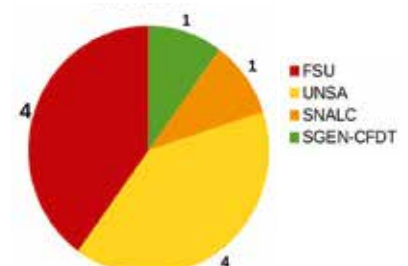
Sièges en CAPA
agrégés, certifiés, CPE, PEGC, PsyEN



Sièges en CCP
(Non-titulaires, AED, AESH, ATSS)



Sièges au CTA



Elections professionnelles

Vos représentant.e.s SNES et FSU pour les 4 prochaines années

Élu.e.s FSU au CTA (Comité Technique Académique)

4 titulaires – 4 suppléant.e.s

Tit. M. CAREMEL Jean-François, Professeur certifié, Collège Chochoy, Norrent-Fontes (62)
Tit. Mme DAUCHOT Dominique, Professeure des écoles, Collège Verlaine, St Nicolas-lez-Arras (62)
Tit. M. BOULOGNE Marc, Professeur d'EPS, Lycée Pierre Forest, Maubeuge (59)
Tit. M. BRESSAN Frédéric, Attaché administratif, Lycée Pasteur, Hénin-Beaumont (62)
Suppl. Mme GRESSIER Valérie, Infirmière, LP du Détroit, Calais (62)
Suppl. M. TALLEU Alain, Professeur des écoles, Groupe scolaire Jan de Belle, Bailleul (59)
Suppl. M. MOREL Alexis, Professeur agrégé, Lycée Condorcet, Lens (62)
Suppl. Mme BISMUTH Maeva, Cons. Principale d'Education, Collège Martin Luther King, Calais (62)

Élu.e.s SNES- SNESUP- SNEP à la CAPA des Agrégé.e.s

6 titulaires – 6 suppléant.e.s

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés :
Tit. M. BLANCHARD Didier – EPS – Collège du Westhoek, Coudekerque Branche – 59
Suppl. M. DEVRED Michel – Histoire – Lycée Montebello, Lille – 59
Hors-classe des professeurs agrégés :
Tit. M. PERLOT Vincent – Histoire-Géographie – Lycée Paul Duez, Cambrai – 59
Suppl. Mme PARMELLI Catherine – Lettres Modernes – Lycée Robespierre, Arras – 62
Classe normale des professeurs agrégés :
Tit. M. MOREL Alexis – Économie et Gestion – Lycée Condorcet, Lens – 62
Tit. Mme CHALMIN Cécile – Histoire – Institut d'Études Politiques, Lille – 59
Tit. M. COLIN Michaël – Mathématiques – Lycée Gustave Eiffel, Armentières – 59
Tit. M. MATHIEU Olivier – Histoire-Géographie – Lycée Henri Darras, Liévin – 62
Suppl. M. YASSINE Khalid – Espagnol – Lycée Darchicourt, Hénin Beaumont – 62
Suppl. M. DUTRIAUX Antoine – Mathématiques – Lycée Pierre Forest, Maubeuge – 59
Suppl. M. QUENIART Sébastien – Lettres modernes – Lycée Blaise Pascal, Longuenesse – 62
Suppl. Mme PICAUD Delphine – Mathématiques – Lycée Condorcet, Lens – 62

Élu.e.s SNES- SNESUP à la CAPA des Certifié.e.s

9 titulaires – 9 suppléant.e.s

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés :
Tit. M. LEROUX Willy – Technologie – Collège du Moulin, Grande-Synthe – 59
Suppl. Mme LAUMENERCH Magali – Lettres modernes – Collège Jules Verne, Maubeuge – 59
Hors-classe du corps des professeurs certifiés :
Tit. Mme DELIANNE-ROUSSEL Cécile – Lettres modernes – Lycée Kernanec, Marcq en Barceul – 59
Suppl. M. DUFLOS Eric – Lettres modernes – Collège Roger Salengro, Saint Pol sur Ternoise – 62
Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement :
Tit. Mme DOOGHE Emilie – Documentation – Lycée Valentine Labbé, La Madeleine – 59
Tit. Mme GALAND Karine – Sciences de la Vie et de la Terre – Collège Diderot, Dainville – 62
Tit. Mme SALGAROLO Lucie – Sciences Économiques et Sociales – Lycée Valentine Labbé, La Madeleine – 59
Tit. M. CARRAUD Olivier – Anglais – Lycée Léonard de Vinci, Calais – 62
Tit. Mme DOOGHE Juliette – Histoire-Géographie – Collège M. Van der Meersch, Roubaix – 59
Tit. Mme FROMENT Hélène – Histoire-Géographie – Collège Terroir, Marly – 59
Tit. Mme CHAUDESAIGUES Sarah – Anglais – Lycée Carnot, Bruay la Buisnière – 62
Suppl. Mme HENOCQ Dorothée – Lettres modernes – Collège Jules Ferry, Douai – 59
Suppl. M. NOWAK Yann – Histoire-Géographie – Lycée Queneau, Villeneuve d'Ascq – 59
Suppl. Mme MUSIELINSKI Aurélie – Sciences de la Vie et de la Terre – Lycée Lavoisier, Auchel – 62
Suppl. M. DELANGUE Eric – Sciences physiques et chimiques – Lycée Fénelon, Lille – 59
Suppl. Mme ENAULT Sandra – Espagnol – Collège Paul Duez, Cambrai – 59
Suppl. Mme CATTELLAIN Marie – Histoire-Géographie – Collège Boris Vian, Croix – 59
Suppl. M. AIT BAYAICH Kacem – Économie et Gestion – Lycée Jules Mousseron, Denain – 59

Élu.e.s SNES-SNEP à la CAPA des CPE

2 titulaires – 2 suppléant.e.s

Hors-classe des conseillers principaux d'éducation :
Tit. Mme MYRTA Anne – Collège Chatelet – Douai – 59
Suppl. Mme HARNETIAUX Véronique – Lycée professionnel Salvador Allende – Béthune – 62
Classe normale des conseillers principaux d'éducation :
Tit. Mme BISMUTH Maeva – Collège Martin Luther King – Calais – 62
Suppl. M. LEOPOLDI Benjamin – Lycée professionnel Sévigné – Tourcoing – 59

Élu.e.s SNES-SNUIPP à la CAPA des PSYEN

2 titulaires – 2 suppléantes

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale :
Tit. Mme LEFEBVRE Laurence – CIO de Lille – Lille – 59
Suppl. Mme DECHIR Annick – Circonscription 1^{er} degré – Lille 3 / Villeneuve d'Ascq Nord – 59
Hors-classe des Psychologues de l'Éducation nationale :
Tit. Mme MARTEEL Danièle – Circonscription 1^{er} degré – Dunkerque/ Saint Pol sur mer – 59
Suppl. Mme DULIEU Patricia – CIO Hainaut Valenciennois – Valenciennes – 59

Élu.e.s SNES-SNUIPP à la CAPA des PEGC

1 titulaire – 1 suppléant

Tit. M. RUDANT Philippe – Collège Alphonse Daudet – Leers – 59
Suppl. M. LABEAU Thierry – Collège Marguerite Yourcenar – Marchiennes – 59

Echos des établissements**Président des riches, ministre des riches !**

Dans son projet « Pour une école de la confiance », Blanquer veut créer de nouveaux EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) internationaux dont l'un ouvrirait à Lille, adossé au lycée Montebello. Ces EPLE auraient un statut dérogatoire et privilégié :

- recrutement local et sur profil des enseignants,
- recrutement sur concours des élèves,
- public privilégié d'enfants de parents travaillant à l'international,
- fonds privés : Art. L. 421-19-9,
- diminution au CA du poids des personnels et augmentation de celui des membres de droit.

Mais, bien sûr, il y aurait quelques boursiers... il faut bien des alibis !

Nul doute que ce projet sera de nature à rétablir la confiance entre le ministre et la France d'en bas !

Pour le Snés-FSU, l'école de la confiance est celle qui offre les mêmes droits à tous, celle qui dépense le même budget pour tous.

Or, ce projet, à Lille, a vu le jour sans aucune concertation ; pourtant, les personnels réclament depuis 10 ans qu'un gymnase soit construit dans

l'enceinte du lycée et que des salles supplémentaires permettent de créer davantage de divisions pour alléger les effectifs. La Région est toujours restée sourde à ces revendications et, plutôt que de créer un gymnase pour tous, choisit de créer une école européenne pour quelques-uns.

Les personnels ont donc mené de nombreuses actions : audiences à la Région, courriers et motions en CA, audiences au rectorat, journée « tous en survêt » avec chaîne humaine devant le lycée, manif à vélo, etc.

Tous ensemble, nous avons gagné :

- la reconnaissance qu'un gymnase est nécessaire à Montebello.
- l'annonce de la construction de ce gymnase.

Pourtant, les personnels ne sont pas dupes : quels créneaux seront réellement réservés à nos élèves ? Dans quel ordre les travaux se feront-ils ? Comment l'espace restreint sera-t-il géré ? Quel impact auront ces travaux sur les conditions de travail dès la rentrée ? Nous avons demandé à rencontrer les programmistes de la Région mais pour l'instant, nous sommes sans réponse. ■

Odile Deverne

**Le manager du trimestre****La raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure**

Il était une fois P., AED qui postula dans un collège dans lequel il se retrouva vite recruté.

Dans ce nouvel établissement, P. prit ses fonctions, enchanté, Bien qu'il lui fallut deux trois semaines pour s'acclimater à ce nouvel endroit, Dans lequel, il le découvrit vite, le chef d'établissement était roi.

A l'issue de sa période d'essai, P., par le roi, fut convoqué :

« Votre période d'essai étant bientôt terminée, je souhaiterais vous remercier ! ».

Conseillé et accompagné par un délégué du SNES pour garantir ses droits,

Il s'empressa de voir le roi, et lui demanda tout simplement : pourquoi ?

« Bien que je n'aie pas à me justifier, je vais prendre le temps de m'expliquer.

Si aucune faute professionnelle n'a été constatée, et si vous avez rempli vos missions avec habileté,

Je constate que votre personnalité ne colle pas à la culture de l'établissement que je m'efforce de manager !

Je ne peux me permettre cela avec vos collègues enseignants, oui je le sais,

Mais soyez rassuré, lorsque je constate les mêmes incompatibilités,

Leur mutation, j'invite fortement vos collègues à demander ».

Mais P. n'en resta pas là... Aidé par le SNES, P. put défendre ses droits,

il fut prolongé et ainsi, le roi il désavoua.

Moralité : Lorsque je me retrouve en difficulté,

je sollicite le SNES pour être aidé,

Dans les établissements il n'y a nul roi,

Et aucun chef d'établissement ne peut être au-dessus de la loi. ■



Maeva Bismuth



Fusion des académies Flou technocratique

Sans aucune concertation, au cœur de l'été 2018, le gouvernement a décidé de fusionner les académies à partir du 1^{er} janvier 2020, pour les aligner sur les régions métropolitaines. Le SNES et la FSU sont opposés à cette fusion des académies, à cette approche technocratique qui fait peser le risque d'une régionalisation des politiques éducatives, voire d'une départementalisation. Cette décision ne prend en compte ni l'intérêt général ni le renforcement du service public.

Académie de Lille : quel calendrier ? quelles conséquences ?

Quand ? La fusion des académies est prévue le 1^{er} janvier 2020.

Qui sera touché ?

• **Les personnels des rectorats :** Au 1^{er} janvier 2020, les personnels administratifs des deux rectorats seront sous la direction d'un seul. En 2019, les personnels seront consultés pour la mise en œuvre de la répartition des services selon les académies. Le CHSCT devra également se prononcer sur l'évolution des services et sur l'impact pour les personnels. En amont, aucune consultation n'a été réalisée. La FSU et le SNES ont demandé une audience à la rectrice, qui a repoussé celle-ci aux calendes grecques. D'après l'administration, les personnels ne subiront pas de « mobilité géographique contrainte » mais une possible « mobilité fonctionnelle »...

• **Et les autres personnels ?**

Avant 2022, officiellement, il est annoncé que rien ne changera. Les personnels des académies de Lille et d'Amiens resteraient gérés comme actuellement.

Et après ? Tous les personnels seront-ils gérés au niveau de la nouvelle académie ? Cela concernera-t-il la mobilité et l'avancement dans la carrière des certifiés, des PLP, des CPE, des AED, et des contractuels ?

Qu'en sera-t-il des opérations liées au mouvement ? à la gestion de la mobilité et des carrières des personnels ? A quelle échelle seront gérées les mesures de carte scolaire ?

Autant de questions laissées actuellement sans réponse, et pour lesquelles le SNES et la FSU seront plus que vigilants.

Et la gestion des établissements ?

Beaucoup d'établissements seront trop éloignés du rectorat, qu'il soit à Lille ou à Amiens. Le gouvernement prévoit le développement de niveaux intermédiaires : le DASEN, l'adjoint du recteur au niveau départemental, gèrera les établissements et les situations conflictuelles. Pour les personnels éloignés de Lille ou Arras, des RH (Ressources Humaines) de proximité seront mises en place. Deux services RH de proximité sont testés dans notre académie, dans le bassin de Boulogne-Montreuil ou dans celui de Sambre-Avesnois (Maubeuge).

Le Snes-FSU est opposé à toute réforme qui renforce les pouvoirs locaux et le management local, que subissent déjà de nombreux personnels. ■

Thierry Quéty

"Mais que fait le SNES-FSU ?"

Durant ce 1^{er} trimestre, le SNES-FSU de Lille n'a pas chômé !

- Le Snes-FSU académique a aidé les collègues à voter aux élections professionnelles quand ils ont rencontré des obstacles grâce aux permanences « élections professionnelles » du 29/11 au 06/12.
- Le Snes-FSU a organisé, au cours du premier trimestre, une dizaine de stages de formation syndicale (AED, CPE, Collège, LV...) ainsi que 12 réunions d'information relatives au mouvement inter-académique, aux quatre coins de l'académie.
- Le Snes-FSU académique a demandé un GT examens afin de faire remonter nos revendications au sujet de l'EAF, la rémunération des oraux du DNB et celle concernant la double correction des copies de Sciences.
- Le Snes-FSU académique soutient le mouvement lycéen en faisant en sorte que les droits des élèves soient respectés (droit de se réunir, de manifester...). Les militants du SNES restent aussi vigilants pour qu'aucune pression de l'administration ne s'exerce sur les élèves mobilisés (sanction à parcoursup par ex) et œuvrent pour que le mouvement lycéen soit encadré afin d'éviter toute violence.
- Le Snes-FSU académique poursuit sa campagne d'heures d'information syndicale partout où le demandent les collègues, sur les questions des réformes du lycée et du bac et sur les problèmes locaux. ■



L'agenda du SNES-FSU

2^e trimestre

les instances

- **Le 14 janvier** (lieu et horaires à confirmer)
→ CAA

Instances au rectorat (dates sous réserve de modifications) :

- **le 15 janvier** : GT cas médicaux + CTA
- **le 22 janvier** : GT Barèmes inter certifiés et agrégés
- **23 janvier** : CAPA RDV de carrière Certifiés + GT Barèmes inter CPE et PsuEN
- **24 janvier** : CAPA RDV de carrière PsuEN
- **25 janvier** : CAPA RDV de carrière CPE

les stages

- **Le 10 janvier de 9h à 17h**
au collège **B. Vian de Croix**
→ Collèges 59 : élu en CA - DGH - TRMD
- **Le 11 janvier de 9h à 17h**
au collège **Vertaine de St-Nicolas-lez-Arras**
→ Collèges 62 : élu en CA - DGH - TRMD
- **Le 24 janvier de 9h à 17h**
→ Lycées 59 : élu en CA - DGH - TRMD
au lycée **Montebello de Lille**
→ Lycées 62 : élu en CA - DGH - TRMD
(lieu à définir)
- **Le 22 janvier de 9h à 17h au S3 de Lille**
→ Stage intergénérationnel : perte d'autonomie
- **Stages FSU à venir**
→ Stages AESH et inclusion (en mars - précisions sur le site), stage contractuels, et d'autres encore.



Réseau Éducation Sans Frontières De l'espoir pour Charlène

Le début d'année scolaire a été très éprouvant pour Charlène, jeune mère d'origine congolaise que le préfet du Pas-de-Calais voulait expulser : convocation au commissariat, garde à vue, assignation à résidence, demande de laisser-passer consulaire, rien ne lui a été épargné. Mais le comité de soutien créé par RESF Saint-Omer, avec une soixantaine de membres, s'est mobilisé pour qu'elle puisse continuer de vivre en France avec ses filles, en toute sécurité. Des appuis politiques et médiatiques significatifs ont aussi été trouvés. Finalement, le préfet a mis fin à l'assignation à résidence de Charlène pour laisser la Cour d'Appel de Douai purger le contentieux. En cas de nouvelle confirmation d'une obligation de quitter le territoire, Charlène pourrait ainsi déposer un dossier de demande de titre de séjour à la Préfecture. Une affaire en bonne voie, donc, mais une affaire à suivre... ■

Marilyn Shirley



Karine Boulonne a souhaité qu'il n'y ait pas d'article à l'occasion de son départ du secrétariat académique du SNES de Lille. Les militants et les collègues qu'elle a aidés et accompagnés pendant 19 ans la remercient pour son engagement et lui souhaitent bonne chance pour la suite de son parcours.

*

Félicitations à Eric Duflos, élu nouveau secrétaire départemental du Pas-de-Calais ! ■

Bonnes vacances et bonnes fêtes de fin d'année !